

En Ile-de-France, la fraude dans les transports a baissé en 2016

Elsa Dicharry

ediccharry@lesechos.fr

La lutte contre la fraude dans les transports en commun en Ile-de-France porte ses fruits. Le taux de fraude a baissé en 2016 de 15 % sur un an dans le métro et de 27 % dans le RER pour passer dans les deux réseaux à 2,2 %, a annoncé ce jeudi la RATP. Le gros point noir reste le réseau de tramway et de bus, où le taux de fraude, en baisse quand même de 13 %, s'élevait encore à 10,4 % en 2016. La SNCF, moins précise sur ses chiffres, indique que « *le taux de validation a augmenté de 9 % sur le réseau Transilien par rapport à 2015* ».

Ce recul de la fraude s'explique en partie par le passage, durant l'été 2015, à un prix unique pour le passe Navigo. Cela a sup-

primé les tarifications par zones et les tricheries qui pouvaient les accompagner. En outre, note Franck Avice, directeur services, relation clients et espaces à la RATP, l'entreprise a réorganisé il y a quelques années son système de contrôle, désormais mieux ciblé, ce qui « *commence à porter ses fruits* ». Enfin, la RATP – qui dispose de 1.250 agents dédiés au contrôle des voyageurs – « *a remis l'accent sur le contrôle dans les réseaux de surface* », les contrevenants étant plus nombreux dans les tramways et les bus.

La SNCF Transilien multiplie de son côté les opérations coup de poing. En novembre 2016, le bouclage total de la gare du Nord avait ainsi permis, indique-t-elle, la verbalisation de près de 2.000 personnes en deux heures, tandis qu'en janvier dernier, à

Saint-Lazare, une opération identique s'était conclue par 740 verbalisations.

La SNCF et la RATP comptent aussi sur la pédagogie. Jeudi, elles ont annoncé le lancement d'une nouvelle campagne de communication, avec la région Ile-de-France, le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et l'organisation professionnelle Optile, destinée à « *rappeler aux voyageurs les enjeux citoyens de la fraude* ». Et à les sensibiliser « *au durcissement des sanctions* » encourues depuis l'adoption l'an dernier de la loi Savary-Le Roux. Un message relayé aux fraudeurs par les contrôleurs. L'enjeu de la lutte contre la fraude dans les transports est de taille : en 2015, son coût avait été évalué à 366 millions d'euros pour la seule Ile-de-France. ■